

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 mai 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.065

Nous donnons suite à votre courriel reçu le 2 mai dernier pour recevoir copie du document que vous décrivez comme suit :

« L'Entente de cession de l'Hôpital Sainte-Anne entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et/ou le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

Toute autre entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec au sujet du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne ».

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements personnels et confidentiels ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 19-CP-00023-10